

Assemblée Générale OrdinaireSamedi trois décembre deux mille seize

à DEAUVILLE (14), Centre Paroissial st Augustin, 31 Rue Albert Fracasse,

de 14h00 à 16h00

COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 14h15 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

Mmes, Mlles, Messieurs,

Nous nous réunissons pour tenir la dixième assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT » et c'est toujours un plaisir et une grande satisfaction d'avoir à vivre ce temps statutaire obligatoire et indispensable, régissant les associations « loi 1901 » ; « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque » démontrent ainsi qu'ils demeurent bien ancrés dans ces dispositions légales après dix années d'existence et, sans doute, une lucidité propice à poursuivre le chemin pour accomplir les devoirs qui nous sont confiés et notamment la réalisation du projet de « représentation 3D ».

Nous sommes 67 « Amis » concernés pour cette AG 2016, qui y avons été convoqués ou invités, et nous remercions chaleureusement celles et ceux qui ont bien voulu y répondre.

Bien entendu, nous prenons l'engagement que cette AG se déroulera dans le respect des formes tout en y garantissant le dialogue.

Cette année encore, nous nous rencontrons pour examiner ce qu'il en a été de l'exercice 2015 alors que nous nous trouvons pratiquement au terme de l'année 2016, c'est devenu une « fâcheuse habitude », qu'il faudrait corriger. Cela étant, nous en profiterons pour évaluer 2015 à l'aune des progrès réalisés en 2016, ou d'en constater les insuffisances, et enfin de se projeter, déjà, vers 2017.

Comme il est de mon devoir : au nom de NOTRE association, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », je vous remercie de votre aide pour mener à bien cette dixième Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT » qui se tient en cet après-midi...

Encore des remerciements:

- Merci au Père Jean-Parfait CAKPO, Curé de la Paroisse depuis un an, qui nous accueille gracieusement au centre paroissial St. Augustin pour cette AG, mais aussi pour nos CA. Depuis son arrivée, il nous montre beaucoup d'intérêt et nous a honorés de sa présence lors de différents événements, et notamment en ce mémorable 13 août 2016 où ses paroles, unanimement appréciées, furent aussi limpides et vivifiantes que l'eau de st. Clair !
- Merci à la Commune de SAINT-ARNOULT sans laquelle nous serions dans l'incapacité, de « faire » et sans doute « d'être », 2015 et 2016 sont à cet égard forts démonstratifs. Et votre présence, M. le MAIRE, corrobore ce qui précède, nous vous en remercions très sincèrement !
- Merci à toutes celles et ceux, notables ou anonymes, qui nous ont encouragés et conseillés avec une bienveillante patience, durant 5 ans, sur le chemin du succès au Prix de LABRUSSE 2016.
- Merci à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, pour sa grande disponibilité à répondre à nos nombreuses sollicitations en particulier pour notre projet « 3D ».

Chaque année, des « Amis » de LAPSAT ne peuvent nous rejoindre, mais ils nous apportent leur fidèle soutien en nous renvoyant leur « pouvoir », avec le plus souvent un mot bienveillant, tel, M. BERTEAUX, Dom Olivier Abbé de Cîteaux, Mme DELIRY, Mme LACUEIL, M. & Mme LE BATTEUX, M. & Mme CHANSON, M&Mme DREYFUS, Mme TARDIVEL...

Depuis notre précédente Assemblée Générale, en décembre 2015, nous avons déploré, en février 2016, le décès de notre Ami, le Frère Jean-Marie VIANNEY (Jean-Claude LEGUILLON), moine à l'abbaye du Bec-Hellouin, c'est avec beaucoup d'émotion que nous l'évoquons aujourd'hui, durant plus de dix ans, il a été délégué régulièrement auprès de nous par le P. Abbé, de sa communauté du Bec-Hellouin. Nous exprimons, de nouveau, au P. Abbé et aux Frères de cette communauté, notre fidèle et très respectueuse sympathie.

Comment ne pas évoquer aussi les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, que nous savons éprouvés par les difficultés de la Vie, puissent-ils être persuadés de notre profonde empathie à leur égard. Enfin, nous n'oublions pas celles et ceux pour lesquels nous n'avons plus de nouvelles.

L'envoi des convocations, accompagné des projets de CR d'Activités 2015 et de Rapport Financier 2015, a été reconduit pour faciliter le déroulement de nos travaux, puisque vous avez ainsi, déjà une bonne connaissance de ce

que nous allons vous proposer de valider dans ces documents essentiels, avec la possibilité de les critiquer ou de requérir des éclaircissements voir même de les amender.

Indiquons, qu'à ce jour, nos adhésions pour l'exercice 2016 sont au nombre de **48 (-7/2015)**...

Nous n'aurons pas de « verre de l'amitié », puisque notre CA doit se réunir à l'issue de l'AG.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire, et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et Mme LARUE comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions? Non.

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte notre **dixième** Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est rappelé :

- Accueil.

1 - Constatation que le quorum est atteint.

2 - Rapport d'activité 2015.

3 - Rapport financier 2015.

4 - Renouvellement du conseil d'administration pour deux administrateurs :

Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2019) : Messieurs Cyril DUTEIL et Gérard HARDUIN-AUBERVILLE

5 - Montant des adhésions 2017.

6 - Point sur notre candidature au prix de LABRUSSE 2016.

7 - Point sur notre projet de « Représentation en 3Dimensions (3D) »

8 - Point sur la vie de notre Orgue « Isabel »

9 - Proposition d'adoption d'une motion relative à la mise en œuvre par la Commune, de la « garantie décennale » afférente aux travaux de « réparation/cristallisation et restauration », effectués, en 2010 et 2011, sur les ruines de l'église paroissiale et la tour du clocher.

10 - Point sur les synergies avec la commune de SAINT-ARNOULT.

11 - Questions diverses.

Etude des différents points :

1 - Quorum

Sur 75 convoqués ou invités avec voix délibératives, 39 membres sont présents ou représentés (soit 58%). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

Le Père Jean Parfait CAPKO est absent excusé

2 - Rapport d'activité 2015

Comme pour les six précédentes AG, le Président propose de ne pas procéder à la lecture du Rapport d'Activité 2015 qui a été soumis avec la convocation, mais de répondre aux interrogations ou prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : Ce processus est adopté à l'unanimité.

.Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce rapport d'activité.

2^{ème} résolution : Adoption de ce rapport d'activité

Le Rapport d'Activité 2015 est adopté à l'unanimité

3 - Rapport financier 2015

Comme pour le Rapport d'Activité et comme les quatre précédents, le Président propose de ne pas décliner l'ensemble du Rapport Financier 2015, puisqu'il était aussi joint à la convocation pour cette AG, mais de répondre aux interrogations ou prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : ce processus est adopté à l'unanimité.

.Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce Rapport.

2^{ème} résolution : adoption du Rapport Financier.

.Le Rapport Financier 2015 est adopté à l'unanimité.

EL

.Le Président remercie l'assemblée et indique que ce Rapport Financier 2015 sera annexé au présent compte-rendu.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle Quitus aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2015 ?

.Quitus est donné, à l'unanimité, par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2015.

.Le Président rappelle que les comptes sont tenus par Monsieur Francis MESPREUVE, Trésorier, et par Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint, et les remercie très vivement pour la qualité de leur dévouement, ainsi que madame Dominique MICHAUX qui procède aux vérifications et prodigue ses conseils éclairés.

Prévisions d'atterrissage 2015 à ce jour ...

- Un **excédent exceptionnel** d'environ **9638,77€**, dû au produit exceptionnel « Prix de LABRUSSE » de 10000€, mais avec un déficit de 361,23€ concernant notre balance charges/produits sans ce prix avec cependant :
 - Le solde de notre acquisition de l'orgue pour 2000€ avec un an d'anticipation.
 - Les concerts (mai et août) **n'ont pas été à la charge** de « LAPSAT » (700€)...
 - Un prévisionnel de « cotisations 2016 » atteint à 81% soit un « manque » de 520€ (grosso modo notre déficit virtuel évoqué précédemment)...
- Notre trésorerie « disponible » est à ce jour de 16715,66€ (provisions 500€ déduites) mais il faut « réserver les 10000€ pour le projet 3D » donc 6715€ réellement disponibles...

Orientations 2017 :

- La mise en œuvre du projet de « Représentation 3D » nécessite la sollicitation de subventions notamment auprès de notre partenaire, la Commune de SAINT-ARNOULT, mais aussi auprès de la Région.
 - La Commune vient de répondre positivement par délibération du 16 novembre 2016 en nous accordant 5000€, et nous l'en remercions.
 - Nous ne pouvons engager que ce que nous avons reçu pour ce projet, à savoir à ce jour :
 - 10000€ (prix de LABRUSSE), déjà dans nos comptes,
 - 5000€ à venir (subvention Commune),
 - il manque 5000€ pour satisfaire le budget prévu...
- D'asseoir de façon pérenne les concerts (3 ou 4) inscrits dans la période « Pierres en Lumières »- « Journées du Patrimoine », avec une ligne directrice quant à la programmation et à la gestion économique : il nous faut « gagner » des partenariats...

4 - Renouvellement du Conseil d'administration

Renouvellement de **deux** administrateurs:

- Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2019):
Messieurs Cyril DUTEIL et Gérard HARDUIN-AUBERVILLE.

Le Président sollicite l'assistance pour savoir s'il y aurait d'autres candidatures, il n'y a aucune autre candidature.

1^{ère} résolution : proposition de voter à mains levées.

.Cette procédure est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent devant vous ?

.A l'unanimité ces deux administrateurs sont réélus par l'AG.

.Le Président remercie vivement l'assemblée pour sa confiance ainsi renouvelée.

5- Montant des adhésions pour 2017

Nous souhaitons, encore, maintenir le coût des adhésions tel que pour les années précédentes

Notons que :

- L'ensemble des adhésions nous donne une cotisation moyenne pour 2015 à 47,83€ pour 55 adhérents; pour mémoire: en 2011 nous étions à 35,59€ pour 65 adhérents, en 2012 à 39,43€ pour 61 adhérents, 2013 à 44,76€ pour 56 adhérents, 2014 à 45,79€ pour 62 adhérents ; en 2016, à ce jour, nous obtenons **46,67€** avec **48** adhérents. Le « poids » des membres Bienfaiteurs est toujours prépondérant (9 pour 1280€ en 2016, soit 50%)... Rappelons



encore que nous sommes « d'intérêt général » et que nous allons émettre, pour la **sixième** année, nos reçus fiscaux en début 2017, sans pour autant stimuler nos recettes ...

Adhésions pour 2017 :

Membre adhérent :

- Individuel: 25 €
- Famille :
Pour le premier membre : 25€
Pour les autres membres : 17,50€ x... = €
- Etudiant: 15 €
- Moins de 16 ans : 6,30€

Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

Avez-vous des questions ? Non.

Y-a-t-il des voix contre ? Non.

Y-a-t-il des abstentions ? Non.

Ces cotisations sont adoptées et nous vous en remercions...

6 - Point sur notre candidature au Prix de Labrusse 2016

Le Président expose ce qui suit :

« Voilà, c'est fait, après presque 5 ans d'efforts et de rêves, nous y sommes, nous avons eu le grand honneur d'être le lauréat du Prix de LABRUSSE 2016 !

Ce prix, un chèque de 10000€, nous a été très officiellement remis, à la chapelle, lors d'un bien bel après-midi, le 13 août 2016, pour soutenir nos efforts dans la réalisation de notre projet de « Représentation en trois Dimensions » (Représentation 3D) du Patrimoine classé de SAINT-ARNOULT.

Pour mémoire, nous avons écrit, le 23 juin 2015, au Président du Prix de LABRUSSE, M. Pierre BRISSON,

« ...nous désirons, en plein accord avec Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, proposer un projet de « restitution 3D de l'ensemble architectural classé (ruines de l'église, tour du clocher et chapelle prieurale) de la Commune de SAINT-ARNOULT » en exploitation des données scientifiques du rapport d'étude archéologique du bâti réalisé par l'INRAP, en 2010 et 2011, et qui doit être livré cet été. Pour gérer ce projet, Madame Anne-Marie ROUY, Vice-président, est en charge des aspects relations et communications externes, tandis que Monsieur Valery COLOMBEL, également Vice-président, en assume le pilotage technique. »

Nos deux Vice-présidents, Mme Anne-Marie ROUY et M. Valery COLOMBEL, ont remarquablement œuvré de concert pour porter cet ambitieux projet vers le succès, nous les en remercions encore très chaleureusement, ils sont les véritables artisans de cette si belle œuvre !

Nous renouvelons nos très vifs remerciements pour la confiance qu'ils nous accordent en nous dotant ainsi :

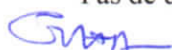
- à Monsieur Pierre BRISSON, Président du Prix Yves et Hélène de LABRUSSE,
- à M. Christian CARDON, Maire de TROUVILLE sur Mer,
- à Madame et Messieurs les membres du Comité de ce Prix, dont M. Michel THOMASSON, neveu de Monsieur et Madame Yves et Hélène de LABRUSSE, ainsi que Monsieur Henri LUQUET, Président des Amis de Trouville.

Le Comité du prix de LABRUSSE a pris l'initiative, et ce fut une surprise, de réaliser des vidéos, des photos et des enregistrements audio de cet événement, conjugué d'ailleurs, à celui du dévoilement de la rosace clunisienne. Merci à M. THOMASSON qui nous a partagé ces si émouvants souvenirs du 13 août 2016.

Ce 13 août 2016, tellement réussi, qui a été totalement pensé puis porté, par Mme Anne-Marie ROUY, avec l'agrément et l'appui de tous les « acteurs » de ces événements, et en premier lieu la Commune de SAINT-ARNOULT avec Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et les Services de la Commune, à qui nous renouvelons nos remerciements ; mais il me semble que c'est Anne-Marie qui doit poursuivre sur ce sujet... Nous n'oublions pas d'exprimer notre gratitude à tous les soutiens bienveillants qui se sont manifestés hors ou au sein de notre association.

Désormais, « LAPSAT » est au travail pour honorer ses engagements, en particulier à l'égard de Comité du Prix de LABRUSSE, en réalisant ce projet de « Représentation 3D ». Mais c'est un autre point de notre ordre du jour... »

Pas de question sur ce point.



Le Président rappelle que seront annexés au CR de cette AG « les propos de remerciements que notre association a adressés, le 13 août 2016, à Madame et Messieurs les membres du Comité du Prix de LABRUSSE ».

7- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) »

Le Président expose ce qui suit :

« Comme évoqué dans notre point sur le prix de LABRUSSE 2016, c'est lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2015, qu'il fut décidé à l'unanimité de réaliser le projet de « Représentation 3D », en accord et en partenariat avec la Mairie de SAINT-ARNOULT. Par suite d'un échange de courrier entre les 23 et 24 juin 2015 avec M. Pierre BRISSON, Président du Prix de LABRUSSE, qui nous répondit très favorablement, nos deux Vice-présidents, Mme Anne-Marie ROUY et M. Valery COLOMBEL, ont immédiatement pris en charge le projet avec la répartition suivante :

- Responsable « pilotage » Technique du projet, Valery COLOMBEL
- Chargée des aspects relations et communications externes, Anne-Marie ROUY,

Où en sommes- nous ?

Le dossier projet a été bouclé pour janvier/février 2016, et a reçu des appréciations très positives, notamment de la part de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens...

Ce projet, tel qu'approuvé par toutes les parties, nécessite un budget de 20000€TTC, sachant que « LAPSAT » s'engage pour 10000€, correspondant à la dotation de LABRUSSE. La Commune, comme pour les peintures murales, prenant à sa charge le complément...

Après que nous ayons été avisés, le 25 mars 2016, de la décision de nous attribuer le prix de LABRUSSE 2016, soit 10000€, nous avons eu le 30 mars 2016, une réunion avec M. le Maire de SAINT-ARNOULT, « Maître d'Ouvrage », (CR : Anne-Marie et moi-même, avons rencontré M. le Maire et M. REGIS, comptable à la mairie, ce mardi de 11h00 à 12h15. En synthèse :

- M. le Maire souhaite lancer le projet au plus vite et attend donc vos « prescriptions » (cahier des charges) pour lancer les consultations nécessaires auprès des entreprises que vous voudrez bien lui indiquer, en premier lieu pour les relevés (Lechêne et autres)...
 - Ne pas oublier les prescriptions d'autorisations pour les relevés concernant Tourgeville...
 - Ne pas oublier la procédure préférentielle de relevés locaux quasiment vides...
- M. le Maire souhaite que nous nous revoyions, assez rapidement et si possible avec vous, pour arrêter le Budget (Budget 3) en l'affinant peut-être...),

Le projet a été « découpé » en 2 lots avec les « cahiers des charges » (fournis en avril/mai 2016) correspondants, afin que la Commune puisse procéder, comme souhaité par elle, aux consultations auprès des entreprises susceptibles d'y répondre.

Nous en sommes arrivés au 13 août 2016, date de la remise du prix, à l'issue de laquelle nous avons sollicité une nouvelle rencontre avec M. le Maire et ses Services ; celle-ci se tint le 05 septembre 2016 et entraîna, à la demande de la Commune, une modification majeure du scénario de partenariat : la Commune transfère la maîtrise du projet à « LAPSAT » et adoptera une attitude de soutien via une subvention exceptionnelle de 5000€, ce qui donne un potentiel de ressources budgétaires de 15000€TTC. Ce montage exclut toute récupération partielle de la TVA.

Depuis début octobre, nous venons donc de prendre la responsabilité du projet, et la Commune a voté une subvention exceptionnelle des 5000€ prévus, lors de son dernier Conseil Municipal le 16 novembre 2016.

Comme chacun aura pu le remarquer, aujourd'hui nous sommes avec un projet « pesant » initialement 20000€TTC pour lequel nous disposons de seulement 15000€TTC ; nous nous efforçons donc de trouver les 5000€ manquants. Cependant, à ce jour, nous n'engagerons aucune opération au-delà des 15000€TTC disponibles dans nos comptes. »



EL

Valéry COLOMBEL explique ensuite qu'il faudra solliciter des expertises pour savoir comment exploiter et développer le montage de représentation 3D. Les relevés lasers, qui pourront démarrer en janvier, permettront d'avoir un projet très ouvert et évolutif.

Pas de question sur ce thème.

8- Point sur la vie de notre orgue « Isabel »

Le Président expose ce qui suit :

« Depuis le 16 mai 2015, notre association « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque » est propriétaire de ce si remarquable instrument! Encore MERCI à la conjonction si heureuse de deux magnifiques et généreuses personnes qui ont permis ce « quasi miracle » :

Monsieur Louis ROMANET, généreux mécène à l'égard de « LAPSAT »

Monsieur Emmanuel FOYER, généreux et talentueux Facteur d'orgues.

A fin 2015, nous demeurions redevables de 2000€ à M. FOYER, qui nous avait consenti des facilités de paiement sur cette somme ; au terme de 2016, nous nous en sommes acquittés (deux versements de 1000€ respectivement en mars et septembre 2016).

Cet instrument est toujours unanimement loué par les musiciens qui le jouent, ainsi que par celles et ceux qu'il permet d'accompagner.

En 2016, Mlle Camille BLOCHE, nous a particulièrement touchés, lors des deux concerts donnés à la Chapelle, nous avons même eu le plaisir d'un « quatre mains », celles de Camille BLOCHE et de Fabrice PENIN, en conclusion de « Pierres en Lumières ».

Ces rencontres avec Mlle BLOCHE et M. PENIN, nous les devons à Emmanuel FOYER qui excelle aussi en facture d'amitié, encore MERCI cher Emmanuel !

En synthèse :

Pour l'année 2016, l'instrument:

- Est toujours assuré en bonne et due forme auprès de l'Assurance des Musiciens (236€/an).
- La convention de mise à disposition pour des prestations extérieures, a été complétée, en totale concertation avec M. FOYER, quant à l'accordage de l'instrument...
- A été doté d'une nouvelle housse d'intérieur (en velours).
- Après un premier hivernage, jusqu'au 07 avril 2016, a retrouvé la chapelle des Franciscaines de Deauville dès le 25 septembre 2016 pour y demeurer jusqu'en avril 2017...Merci aux Sœurs !
- A animé nos concerts, en la chapelle,
 - le 21 mai (Pierres en Lumières 2016) Camille BLOCHE au clavier avec Fabrice PENIN (voix) et JP VIGNES au luth.
 - le 13 août 2016 pour les festivités liées à la remise du prix de LABRUSSE et le dévoilement de la rosace clunisienne : Camille BLOCHE au clavier et G. PORTIER au violoncelle...
- A soutenu la liturgie de la messe du 16 juillet 2016 à la chapelle avec Mme Nicole MARODON au clavier...
- A été mis à disposition pour les concerts suivants :
 - L'association diocésaine Jean de Bernières » à SÉES, 3 cours du Chapitre, 61500 Messe en l'église de Cléray (61), le dimanche 19 juin 2016 en matinée, Concert dans l'église de Saint Latuin, à Cléray (61) le dimanche 20 juin 2016 après-midi M. Guy ROBINEAU (don de 150€).
 - L'association ADTLB (Développement Territorial du Bessin), 3 rue V. Hugo, 14230 Isigny sur Mer. M. Christian NISSE, Concert dans l'église de Mestry à Castilly (14), le 15 juillet 2016 au soir, M. Nicolas Perot (don de 200€).
 - Mlle BERTIN Aurélie, 8 route du stade, 50700 Yvetot Bocage. Pour son mariage. Célébration dans l'église d'Yvetot Bocage 50700, le 24 septembre 2016 après-midi, Mlle Bertin (don de 150€).
- A fait l'objet des soins d'Emmanuel FOYER, son Facteur :
 - Le 21 mai 2016, avant le concert « Pierres en Lumières », entretien annuel gracieux prévu dans le protocole d'acquisition en 2015.
 - Le 12 août 2016, avant le concert du 13 août, prestation d'accordage au tarif forfaitaire de 120€ (nécessaire suite au retour de prêt du 15 juillet), ce qui a motivé la modification de la convention.
- Le bilan économique pour 2016 est donc de :
 - 150€+200€+150€=500€ reçus en dons suite aux mises à disposition.

- 236€+120€=456€ en charges d'assurance et entretien.
 - Solde positif 44€...

Pour 2017, nous nous efforçons de préparer un programme de trois ou quatre dates disposées entre fin mai, « Pierres en Lumières » et fin septembre, « Journées du Patrimoine », pour ce faire, nous avons notamment sollicité M. PENIN »

9 - Proposition d'adoption d'une motion relative à la mise en œuvre par la Commune, de la « garantie décennale » afférente aux travaux de « réparation/cristallisation et restauration », effectués, en 2010 et 2011, sur les ruines de l'église paroissiale et la tour du clocher.

Le Président donne les informations suivantes :

Lors de notre dernier Conseil d'Administration, « membres élus », qui s'est tenu à la chapelle, le 29 octobre 2016, de 14h00 à 16h00, par suite à l'évocation, par le Président, des malfaçons qui persistent depuis les travaux de « cristallisation/restauration » de l'ensemble « ruines de l'église paroissiale/tour du clocher », effectués en 2010/2011, et qui devraient, **peut-être**, faire l'objet de la mise en œuvre des dispositions de « la garantie décennale », ainsi que tous les autres travaux sortant de ce champ et concernant l'ensemble du site et en particulier de la Chapelle. Puis, le Conseil a décidé que ce point devait être ajouté à l'ordre du jour de notre AG afin de soumettre à l'avis de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 décembre 2016, une délibération dans l'esprit suivant:

« De demander à la Commune, de mettre en œuvre la « garantie décennale » afférente aux travaux de « réparation/cristallisation et restauration », effectués, en 2010 et 2011, sur les ruines de l'église paroissiale et la tour du clocher. »

En outre, le Conseil a demandé à Mme Anne-Marie ROUY, Vice-président, chargée des relations avec la Commune, de bien vouloir en prévenir Monsieur le Maire avant notre AG, ce qui a été fait, par téléphone le jour même, et bien accueilli par Monsieur le Maire...

Puis, le 02 novembre après-midi, Mme Anne-Marie ROUY, a été conviée, par Monsieur le Maire, pour participer à une réunion à la chapelle en présence de Monsieur le Maire, M. François PEDRONO, du Premier Adjoint, M. Xavier GOURNAY, en charge des travaux et de M. le Responsable des Services Techniques de la Commune, M. Christian LAROSE, afin de procéder à l'état des lieux ; un compte-rendu en a été établi par Monsieur le Premier Adjoint, M. Xavier GOURNAY, et nous l'avons reçu par courriel, le 17 novembre dernier. Concernant la possibilité de mise en œuvre éventuelle de la « garantie décennale », ce document expose ce qui suit :

Concernant votre ordre du jour, faisant état d'une motion relative à la mise en œuvre de la garantie décennale sur les travaux réalisés en 2011. Ceux-ci portés sur des réparations et cristallisation de ruines d'ordre esthétique, par conséquent le champ d'action de la garantie décennale ne peut être appliqué, car la présomption de responsabilité établie par l'article 1792 du code civil, s'étend aux dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement d'un ouvrage, mais seulement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert, or notre église est dépourvue d'une charpente et d'une toiture.

portaient

Par conséquent, nous proposons la motion suivante:

« Constatant les problèmes liés aux malfaçons des travaux entrepris lors du chantier dit de « cristallisation/restauration » de l'ensemble, classé « MH », « ruines de l'église paroissiale/tour du clocher », effectués en 2010/2011, l'assemblée générale ordinaire de l'association « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », en ce 03 décembre 2016, sur proposition du Conseil d'Administration unanime, se prononce pour solliciter, Monsieur le Maire et le Conseil municipal de la ville de Saint-Arnoult, 14800, afin que ces derniers étudient la mise en œuvre de recours éventuels en la matière, pour les dits travaux. »

Compte tenu de la réponse apportée par la mairie le 17 novembre, cette motion n'est pas adoptée, mais du fait de l'importance du sujet, l'Assemblée Générale souhaite que le Conseil d'Administration de « LAPSAT » poursuive l'examen de la situation afin de contribuer à trouver, autant que faire ce peut, une issue...

10 - Point sur les synergies avec la commune




Le Président rappelle :

- Que depuis août 2013 :
 - « LAPSAT », a dévolu à ses deux Vice-présidents, Mme Anne-Marie ROUY, et M. Valéry COLOMBEL, la mission d'être ses interlocuteurs privilégiés auprès de la Commune de SAINT-ARNOULT,
 - Mme Anne-Marie ROUY est en charge de nos relations et communications externes.
- Que :

« Notre Projet: Contribuer à la vie de ce lieu admirable, **première fondation clunisienne établie en Normandie** (1061)! ...et presque millénaire:

*En exerçant un partenariat structuré avec la Commune et la Paroisse, (mais aussi avec d'autres Associations, des Fondations, des entreprises.)

-Par exemple, par la mise en œuvre de conventions...

*En nous situant en amont et en aval du « décisionnel »...

*En étant force de propositions et d'accompagnement...

« **Forts du passé et solidaires dans le présent pour fonder l'avenir de notre Patrimoine** ».

Ces dispositions organisationnelles et intellectuelles, toujours scrupuleusement suivies, auront été, à l'évidence, des composantes déterminantes au dialogue « retrouvé » avec la Commune depuis 2015 et ainsi, avec celle-ci, la concrétisation du partenariat auquel nous aspirons tant.

A cet instant, je tiens à saluer la place fondamentale de notre Vice-présidente, Mme Anne-Marie ROUY, dans la vie de notre association, elle y est indispensable, et je pèse mes mots ! Veuillez croire, chère Anne-Marie, à notre profonde gratitude, à mon amitié très sincère et la plus respectueuse. Vous avez porté pratiquement tous nos dossiers avec maestria et votre « relationnel » s'y est montré sans égal, notamment pour le développement des synergies avec la Commune !

Prix de LABRUSSE 2016.

Comme déjà évoqué précédemment, la Commune a soutenu notre démarche puis participé aux festivités associées à la remise du Prix.

Projet « Représentation 3D ».

C'est bien un partenariat « LAPSAT »/Commune qui permettra la réalisation de ce projet très important, même si, comme nous venons de l'exposer, la « direction » de ce projet est confiée, à la demande de la Commune, à « LAPSAT » ; la subvention exceptionnelle de 5000€ qui vient d'être accordée par la Commune à « LAPSAT », souligne bien ce partenariat...

Visite virtuelle « 360 ».

Comme suite à la proposition de M. le Maire, les deux « outils » de visite virtuelle, réalisés par M. Patrice KALETA (Sté. AERODRONE), durant le dernier trimestre 2015, ont bien été livrés et acquis par la Commune le 03/12/2015, « LAPSAT » étant dotée de ces deux « outils ». La version la plus exhaustive est hébergée sur le site de nos amis et éminents aînés, l'association « Le Pays d'Auge ». Depuis le 14 mai 2016, via le site de « LAPSAT », cette magnifique visite interactive est disponible. Une version « plus ramassée » est présentée sur le site de la Commune.

Encore MERCI à Monsieur le Maire et à M. KALETA.

Rapport INRAP

M. CALIGNY- DELAHAYE, informé du projet de « Représentation 3D » et de la technique de relevés en « lasergrammétrie » qui sera utilisée, s'est engagé à reporter sur les fichiers que nous lui fournirons le fruit de son étude archéologique du bâti.

Label site clunisien

Voilà, c'est fait depuis le 13 août 2016, la « rosace » clunisienne a été dévoilée, en grande pompe, par M. le Maire et M. le Président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, moment solennel et festif conjugué à la remise du prix de Labrusse à « LAPSAT ». Une belle table de lecture et une signalisation routière viennent s'ajouter à la Rosace, mais aussi sur le site de la Fédération, SAINT-ARNOULT y est désormais présent. « LAPSAT » s'emploie pour que le projet de « Représentation 3D » puisse s'inscrire dans Clunypédia.

Panneaux pédagogiques autour du site

Le projet des panneaux pédagogiques, évoqués depuis 2011, est désormais « inscrit » dans le projet de « Représentation 3D ».

Pierres en lumières du 21 mai 2016

Un magnifique concert avec le soutien de la Commune :

Mise à disposition du grand barnum, impressions des affiches, « flyers » et programmes...

C'est encore Merci à M. le Maire et aux Services de la Commune...

Documentations « chapelle et tryptique »

Ces documents conçus par « LAPSAT », pour le service de la Commune, ont été imprimés par les Services de la Commune.

Dépôt de lapidaires aux Services Techniques

Comme nous en sommes convenus, nous allons nous employer à faire examiner ces lapidaires qui sont dûment conservés à l'abri, sur des palettes. Nous remercions Monsieur le Maire et les Services Techniques de la Commune.

La journée du 13 août 2016

Un évènement exceptionnel, pour lequel la mairie a accordé sa confiance à notre Vice-présidente, Anne-Marie ROUY, pour la conception et la réalisation de cet évènement, avec tout le soutien des Services de la Commune, nous vous en remercions très vivement.

La réunion du 02 novembre 2016 à la chapelle

Cette réunion à laquelle la mairie a convié notre Vice-présidente, Anne-Marie ROUY, a permis, avec Monsieur le Maire, le Premier Adjoint et M. le Responsable des Services Techniques, d'examiner un certain nombre de nos observations, et par le CR en date du 03/11/2016, la mairie nous fait connaître les mesures suivantes:

- La remise en état (menuiserie, peinture) de toutes les portes ainsi que leurs calfeutrements (liaison bâti de portes/gros œuvre).
- Façon d'un joint d'étanchéité autour de la verrière demi-cercle.
- Reprise sur linteau en pierres qui se délite.
- Charpente : remplacement de cache-moineaux et confortement de ceux-ci.
- Couverture : nettoyage des gouttières, vérification des faîtières en terre-cuite, façon de crêtes et embarrures sur celle-ci, remplacement de tuiles manquantes.
- (un traitement anti-mousse de la couverture sera effectué au printemps prochain).
- Les fissures sur le mur situé derrière l'autel, sont consécutives à un mortier trop riche en ciment et trop chargé en matière, occasionnant un phénomène de retrait. (il semblerait aussi qu'il manque une trame métallique anti-fissuration en dessous). Ces désordres sont sans conséquence pour l'édifice.

Nous ne pouvons que nous en réjouir et en remercier la Commune.

Cependant, les désordres observés sur la charpente de la chapelle ne sont pas évoqués, alors qu'ils devraient être pris en considération, en particulier la dernière ferme qui « ballote » au-dessus du tabernacle et des statues.

Nous espérons que tous les autres points évoqués dans le « Rapport d'activités 2015 », concernant la crypte en particulier, pourront être de nouveau examinés et pris en considération.

Et pour mémoire ci-après, ce que nous exposions lors de notre AG 2015 :

- *Les pigeons...*
- *La crypte :*
les désordres au niveau de la voûte de l'escalier d'accès à la crypte : des infiltrations d'eau pluviales importantes, constatées depuis 2012.
la prise en considération du projet de réfection des joints de la crypte et par là même, la mise sous fourreaux de l'installation électrique actuelle (fils sur le sol).
M. le Maire est d'accord sur le principe, mais doit solliciter les avis du STAP et de la DRAC.
- *Expertise de « dendrochronologie » de la charpente de la chapelle » :*
mettre en œuvre une analyse de « dendrochronologie » de la charpente de la chapelle (quelques prélèvements sous forme de petites « carottes ») afin de permettre une datation très fiable de celle-ci ; cette démarche est recommandée par de nombreux experts (M. JUHEL et M. LESCROART, notamment). Avec les avis et accords du STAP (ABF) ...
- *Quelques fouilles complémentaires :*
Malgré les retards de l'INRAP, ne pas oublier que M. l'archéologue avait sérieusement envisagé 3 points de fouilles complémentaires dans l'enceinte des ruines de l'église (notamment au centre de la chapelle latérale gothique où il présume la présence d'une crypte à vocation de nécropole)...

- *Le clos et le couvert pour les ruines de l'église:*
Les récentes manifestations (concerts notamment) montrent combien une solution rendant les ruines hospitalières en étant closes et surtout couvertes avec un sol non sonore (terre battue) dynamiserait réellement l'ensemble des lieux (intérêt de nombreux partenaires potentiels)...
M. le Maire souhaite revoir le projet (de 2006) de M. LEFEVRE (ACMH) et consulter en conséquence la DRAC, sur ce sujet.
En attendant une solution, un Grand Barnum complété par un dispositif offrant la possibilité d'ouvrir les grandes portes pour une continuité chapelle/ruines mais totalement abritée...
Voir devis Entreprise Dolley avec l'avantage d'abriter de façon permanente la crypte et ses pbs. d'infiltrations...

Présentation du patrimoine de SAINT-ARNOULT aux commerçants et artisans de SAINT-ARNOULT :

Comme suite aux observations formulées par certains commerçants, nous réitérons une suggestion de 2008, à savoir organiser pour les commerçants, artisans, et entreprises sis à SAINT-ARNOULT, une présentation du patrimoine de SAINT-ARNOULT ; son entrée dans le circuit des sites clunisiens serait un bon prétexte avec de plus, l'outil de visite virtuelle ainsi que la nouvelle structure touristique au sein de la 4CF... Voilà une nouvelle synergie que nous proposons...

Pas de question sur ce thème

11 - Questions diverses

Il y a un an, nous nous réjouissons que SAINT-ARNOULT soit devenue le 186^{ème} site clunisien membre de la fédération Européenne des Sites Clunisiens, et ce depuis le début d'octobre 2015, par suite de l'adhésion décidée par le Conseil Municipal en juin 2015. Le 13 août 2016, après-midi, Monsieur François PEDRONO, Maire de SAINT-ARNOULT et Monsieur Armand GENOUX, Président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, dévoilaient ensemble, devant une très nombreuse assistance, la rosace clunisienne scellée sur le mur sud des ruines de l'église paroissiale, tandis que presque simultanément, Monsieur Christophe VOROS, Directeur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, donnait à voir la très belle « table de lecture » évoquant l'histoire de Cluny et la place du « Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », 1ère fondation clunisienne en Normandie, dans ce millénaire d'histoire. SAINT-ARNOULT est désormais bien inséré à ce « grand itinéraire culturel » patronné par le Conseil de l'Europe, et **c'est le seul site pour toute la Normandie !** Messieurs GENOUX et VOROS ont exprimé leur grande satisfaction de présider à cet évènement très important pour SAINT-ARNOULT mais aussi pour la Fédération Européenne des Sites Clunisiens qui trouve ainsi, suivant la vocation initiale du Prieuré, une « main amicale » tendue vers nos amis clunisiens anglais, LEWES en particulier. « LAPSAT » redit sa joie d'avoir pu contribuer, depuis 2008, aux côtés de la Commune, à ce chemin de reconnaissance vers la lumière clunisienne, et puisse celle-ci ne jamais faiblir dans l'avenir !

Anne-Marie ROUY nous informe que le Comité de LABRUSSE lui a remis une plaque commémorative du Prix, que devrait figurer dans la chapelle. L'Assemblée Générale demande à ce que l'endroit où sera installée la plaque, soit décidé au prochain Conseil d'Administration

Le 26 mai 2016 « LAPSAT » a eu DIX ans...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close à 16h, cette dixième Assemblée Générale Ordinaire et ajoute :

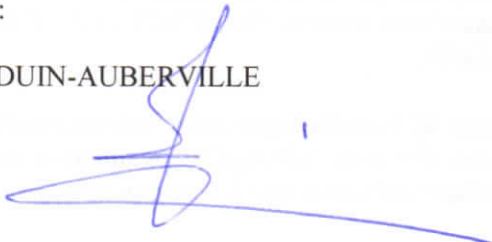
« De nouveau MERCI pour votre présence qui marque un intérêt fidèle pour ces lieux millénaires qui viennent de recueillir une si belle et, ô combien méritée, reconnaissance. Puisse « LAPSAT », après dix ans d'existence, et grâce à vous, chers Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, poursuivre sa mission « d'Intérêt Général » !

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 16 heures.

Fait et certifié exact, le 3 décembre 2016, à DEAUVILLE.

Le Président :

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE



Le Secrétaire:

Estelle LARUE

